



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

FR

Bruxelles, le 13 mai 2006
9338/06 (Presse 140)
(OR. en)

**DEUXIÈME SOMMET UE-CARIFORUM
Vienne (Autriche), le 13 mai 2006**

Communiqué conjoint

1. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne, représentés par la troïka, et des États ACP des Caraïbes (CARIFORUM) se sont réunis à Vienne (Autriche), le 13 mai 2006, à l'occasion du IV^{ème} sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et de l'Amérique latine et des Caraïbes. Ont notamment été examinés les relations UE-CARIFORUM, l'intégration régionale, le processus visant à établir l'accord de partenariat économique régional, les faiblesses économiques et environnementales, la lutte contre la pauvreté, la coopération dans un cadre multilatéral, ainsi que le dialogue politique.

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

9338/06 (Presse 140)

1
FR

2. Les parties ont réaffirmé leur attachement aux principes inscrits dans la charte de l'ONU. Elles se sont en outre engagées à renforcer leur partenariat sur la base du dialogue politique, de la coopération au développement et des relations économiques et commerciales, comme le prévoit l'accord de partenariat de Cotonou. Elles sont également convenues que la démocratie participative, la bonne gestion des affaires publiques et l'État de droit, les droits de l'homme, la justice sociale, l'équité et la solidarité, ainsi que des politiques économiques avisées sont des éléments essentiels pour assurer un développement durable. Les chefs d'État ou de gouvernement ont en outre réaffirmé leur volonté de lutter contre la pauvreté et les menaces qui pèsent, au niveau mondial, sur la paix, la sécurité et la stabilité, et se sont déclarés déterminés à renforcer leur dialogue politique, notamment dans le cadre multilatéral, sur ces questions et dans d'autres domaines d'intérêt commun.
3. Les parties ont procédé à un échange de vues sur les conclusions du Conseil relatives au partenariat UE-Caraïbes, adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 11 avril 2006 sur la base de la communication de la Commission européenne intitulée "Partenariat UE-Caraïbes pour la Croissance, la Stabilité et le Développement".

Les chefs d'État ou de gouvernement du CARIFORUM se sont félicités que l'UE ait réaffirmé sa volonté de collaborer avec les États des Caraïbes pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. Les parties sont convenues d'évaluer, lors de leurs futures réunions, les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du partenariat.

4. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE et du CARIFORUM sont conscients de l'intérêt que revêt, dans le contexte de l'accord de Cotonou, la relation entre l'Union européenne et le CARIFORUM, fondée sur le partenariat et le respect mutuel. Ils se sont engagés à approfondir leur coopération pour soutenir l'intégration régionale, la cohésion sociale et le développement des ressources humaines, et à se pencher sur les questions relatives aux conséquences des migrations, aux menaces terroristes, au trafic de drogue, à la criminalité organisée, au VIH/Sida, ainsi qu'aux difficultés à surmonter dans les domaines de l'économie et de l'environnement.

5. L'UE a salué le lancement, en janvier 2006, du marché unique, qui constitue la première composante du marché et de l'économie uniques de la CARICOM (MEUC). Les dirigeants de la CARICOM se sont félicités que l'UE soit prête à envisager de soutenir la création du fonds de développement régional, élément décisif aux fins de la restructuration et de l'ajustement rendus nécessaires par l'établissement du MEUC. Les parties ont souligné que les domaines prioritaires de coopération seraient le soutien au marché et à l'économie uniques de la CARICOM, qui seront établis d'ici 2008, ainsi que la conclusion d'un accord de partenariat économique (APE) axé sur le développement, financé sur le 10^{ème} FED et accompagné d'autres mesures nécessaires à sa mise en œuvre effective. Les parties sont convenues que ces domaines sont déterminants pour favoriser un développement économique durable et faciliter une intégration harmonieuse et progressive de la région dans l'économie mondiale. Elles ont réaffirmé qu'elles s'engageaient à collaborer pour conclure dans les meilleurs délais les négociations relatives à l'APE, afin que l'accord entre en vigueur d'ici le 1^{er} janvier 2008.

6. Les parties ont consacré un échange de vues aux expériences d'intégration au niveau régional et du CARIFORUM. Elles sont convenues que la responsabilité du développement régional incombait au premier chef aux gouvernements des régions concernées. Elles ont examiné des stratégies spécifiques de l'UE susceptibles d'être adaptées aux besoins et aux réalités des Caraïbes pour accélérer d'une façon effective la croissance et le développement de la région. Elles sont convenues qu'un soutien aux petites économies vulnérables des États du CARIFORUM, dont la majorité figure parmi les États les plus endettés du monde, est indispensable pour renforcer leur compétitivité et la diversification de leur économie. Les dirigeants de l'UE ont pris note des préoccupations que les dirigeants du CARIFORUM continuent d'exprimer quant à l'effet négatif qu'entraînent pour leurs économies les réformes que l'UE a entreprises sur les marchés des principaux produits de base des Caraïbes. Les parties ont pris acte de l'assistance spécifique fournie par l'UE aux secteurs du sucre, de la banane, du riz et du rhum dans la région.

7. Les chefs d'État ou de gouvernement sont conscients du degré élevé de vulnérabilité du bassin des Caraïbes au sens large face aux catastrophes naturelles, ainsi que de la fréquence et de la gravité accrues de ces phénomènes. Les parties coopéreront pour améliorer la préparation aux catastrophes et leur prévention en échangeant leurs expériences et en diffusant rapidement les bonnes pratiques qui se dessinent, particulièrement en matière de surveillance et d'alerte rapide, de renforcement des capacités au niveau local et de réaction. Les chefs d'État ou de gouvernement sont convenus que ces mesures devraient conforter l'action menée en faveur d'une approche intégrée de la gestion des catastrophes naturelles en vue de réduire les risques liés aux catastrophes dans le bassin des Caraïbes au sens large, notamment la mise en place d'un régime d'assurance pour les risques liés aux catastrophes dans le cadre du développement durable. Les parties ont salué l'engagement pris par l'UE et les pays ACP de créer une facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles au titre du 10^{ème} FED et de veiller à ce qu'elle soit mise en place rapidement, sur la base de l'expérience acquise en la matière dans le cadre du 9^{ème} FED.

8. Les chefs d'État ou de gouvernement ont félicité le peuple haïtien pour le bon déroulement des élections présidentielle et parlementaire et se sont déclarés prêts à collaborer avec les autorités nouvellement élues pour faire face aux défis qu'Haïti doit relever à long terme. Ils ont salué la décision de la CARICOM de reprendre une coopération globale avec Haïti. Ils ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement l'action de la Mission des Nations unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH) et du représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU. Les deux parties se sont engagées à assister le gouvernement haïtien dans le processus de réconciliation nationale et, en particulier, à l'aider à rétablir la stabilité politique, à améliorer la situation en matière de sécurité et de droits de l'homme et à relancer le processus de redressement économique d'Haïti.

9. Les parties ont salué le lancement de l'exercice de programmation du 10^{ème} FED, lors du séminaire régional organisé à Saint-Domingue les 6 et 7 avril 2006. Elles ont également pris note des orientations proposées pour la programmation du 10^{ème} FED, visant à réduire la pauvreté, à soutenir l'intégration et la coopération régionales, et notamment le processus APE, à remédier aux faiblesses de la région et à intégrer dans la programmation le principe de la bonne gestion des affaires publiques. Les chefs d'État ou de gouvernement ont salué les efforts déployés pour renforcer la cohérence et la complémentarité entre la programmation nationale et la programmation régionale. Ils sont convenus qu'il importait de maintenir la dynamique enclenchée de sorte que la programmation du 10^{ème} FED soit achevée à temps pour éviter toute solution de continuité à l'expiration du 9^{ème} FED. Ils se sont réjouis de la contribution que l'UE continuera d'apporter à la croissance et au développement de la région pendant toute la période couverte par le 10^{ème} FED, compte tenu de la volonté générale de l'UE d'accroître la quantité, la qualité et l'efficacité de son aide au développement, ainsi que de la volonté commune de l'UE et des pays du CARIFORUM d'œuvrer en faveur d'une incidence accrue de l'aide apportée à la région.

10. Les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné l'intérêt que présente un dialogue régulier entre les deux régions et sont convenus de tenir leur prochaine réunion à l'occasion du V^{ème} sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne et d'Amérique latine et des Caraïbes, qui aura lieu au Pérou en 2008.